

Conseil communal du jeudi 21 décembre 2023 à 20h00

Vous êtes invités à la séance du conseil communal du jeudi 21 décembre 2023 à 20h00. Cette séance se déroulera dans la salle du conseil de la maison communale.

Ordre du jour

Séance publique

Affaires internes

1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors des points à l'ordre du jour du conseil. Les réponses sont données par le bourgmestre et les échevins.

Finances

2. Adoption ajustement plan pluriannuel 2020-2025 n° 8 : partie commune

Le conseil communal est invité à adopter sa partie du plan pluriannuel 2020-2025 adapté. Le projet d'ajustement et la documentation ont été remis aux conseillers 14 jours avant le conseil.

3. Approbation ajustement plan pluriannuel 2020-2025 n° 8: partie CPAS

Après que le conseil communal et le conseil du CPAS ont adopté chacun leur partie du plan pluriannuel 2020-2025 adapté, le conseil communal doit approuver la partie du plan pluriannuel adoptée par le conseil du CPAS. L'adaptation du plan pluriannuel est ainsi finalisée.

Affaires internes

4. Note d'inspiration Eerstelijnszone Zuid-Oost Limburg et Logo Limburg

En collaboration avec Logo Limburg, Eerstelijnszone Zuid-Oost Limburg a préparé une note d'inspiration sur la santé préventive. Ils espèrent que cette note incitera les responsables politiques à mettre la politique de santé préventive à l'ordre du jour. Les conseillers prennent connaissance de cette note d'inspiration

5. Prise de connaissance du rapport du comité de concertation commune-CPAS du 23 novembre 2023

Le conseil communal prend connaissance du rapport du comité de concertation entre la commune et le CPAS du 23 novembre 2023.

6. Règlement relatif au budget des citoyens

Le administration locale souhaite améliorer la qualité de vie et donner aux habitants la possibilité de prendre leurs propres initiatives pour renforcer la qualité de vie dans leur village. Le conseil souhaite accorder une subvention pour les budgets des citoyens. Il est demandé au conseil d'approuver le règlement relatif au budget des citoyens.

7. Règlement relatif aux anniversaires et aux événements protocolaires - adaptation

Par le passé, le conseil communal a approuvé un règlement concernant les anniversaires, les projets exceptionnels, les événements protocolaires, etc. La version la plus récente datant de 2013, le règlement est désormais obsolète. Le règlement sera désormais divisé en deux règlements distincts, dont un nouveau règlement pour les anniversaires et les événements **externes**. Il est demandé au Conseil d'approuver le nouveau règlement.

8. Règlement relatif aux anniversaires et aux événements protocolaires internes

Par le passé, le conseil communal a approuvé un règlement concernant les anniversaires, les projets exceptionnels, les événements protocolaires, etc. La version la plus récente datant de 2013, le règlement est désormais obsolète. Le règlement sera désormais divisé en deux règlements distincts, dont un nouveau règlement pour les anniversaires et les événements **internes**. Il est demandé au Conseil d'approuver le nouveau règlement.

9. AG - Enodia - 21 décembre 2023 - Ratification

La commune a été invitée à l'assemblée générale d'ENODIA le 20 novembre, la décision du collège des bourgmestre et échevins du 7 décembre doit être ratifiée par le conseil communal.

10. AGE - Gemeentelijke Holding nv in vereffening - Ratification

La commune a été invitée à l'assemblée générale extraordinaire de Gemeentelijke Holding nv in vereffening le 13 novembre, la décision du collège des bourgmestre et échevins du 30 novembre doit être ratifiée par le conseil communal.

11. AGE - SVK Houtvast - 15 décembre 2023 - Ratification

La commune a été invitée à l'assemblée générale extraordinaire de la SVK Houtvast le 30 novembre, la décision du collège des bourgmestreet échevins du 7 décembre doit être ratifiée par le conseil communal.

12. Statut du personnel Limbourg: accord de coopération missions occasionnelles conjointes: approbation

La récente décision du gouvernement flamand (BVR RPR) du 20 janvier 2023 offre aux administrations locales plus de flexibilité et d'autonomie dans leurs politiques de RH. La décision vise également à encourager la mobilité externe entre les différents niveaux de gouvernement. Enfin, la décision-cadre introduit également plusieurs outils modernes de GRH pour les administrations locales et provinciales.

Le Conseil régional de Limbourg souhaite explorer les possibilités offertes par le nouveau BVR RPR dans le but de développer un cadre commun pour le Limbourg et des instruments de RH associés. Le Conseil régional de Limbourg souhaite organiser des missions conjointes pour réaliser une étude dans le cadre d'une nouvelle politique de rémunération globale.

Affaires territoriales

13. Projet d'assainissement de Teuven - travaux et coûts supplémentaires liés à la réalisation

Le budget prévu jusqu'à présent pour le réaménagement de Teuven, associé aux travaux d'assainissement d'Aquafin et de Fluvius, semble insuffisant pour obtenir un bon résultat final en ce qui concerne les routes. Les causes principales en sont les erreurs de conception, le sous-sol nécessitant des mesures supplémentaires et les conditions météorologiques humides.

Il est demandé au conseil communal d'approuver une augmentation du budget pour ces travaux de réaménagement.

14. Règlement relatif à la construction d'allées pavées, à la construction ou au déplacement du caniveau, à l'élévation ou à l'abaissement des bordures de trottoir, à l'aménagement d'un fossé sur le domaine public.

Afin de rendre les parcelles privées accessibles à partir de la voie publique, les propriétaires doivent pouvoir construire des allées ou des entrées. Le présent règlement vise à réglementer cette construction sur le domaine public afin d'en assurer la bonne exécution et d'éviter des problèmes ou des malentendus par la suite.

15. Règlement relatif à la taxe de collecte et de traitement des déchets ménagers : année d'imposition 2024

Pour l'année d'imposition 2024, le projet de règlement relatif à la taxe de collecte et de traitement des déchets ménagers est soumis à approbation. Il y a une modification substantielle par rapport à 2023, à savoir :

- Pendant la période de collecte des films agricoles, le tarif d'élimination des films agricoles dans le recy parc passera de 0,08 € par kg à 0,09 € par kg en raison de l'augmentation du coût d'élimination pour la commune. En dehors de cette période de collecte, le coût d'élimination reste inchangé au tarif des déchets encombrants (0,18 € par kg).

16. Approbation du tracé routier pour le projet résidentiel Rue du Couvent -Rue du Cimetière

Un promoteur privé souhaite construire un petit projet sur un terrain situé entre la Rue du Couvent et la Rue du Cimetière. Ce projet comprendrait neuf maisons, une rénovation de la maison existante de la Rue du Couvent et une rue résidentielle.

Le conseil communal doit approuver le tracé des routes avant que le permis de lotissement puisse être délivré.

17. Approbation de l'accord d'association intergouvernementale - Lokale Actiegroep Haspengouw Zuidoost.

Dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), la Flandre a élaboré le Vlaams GLB-Strategisch Plan (GLB-SP) 2023-2027, qui prévoit d'utiliser le soutien financier de l'Europe pour une stratégie de développement local (Pilier 2). Le déploiement s'appuiera sur les zones LEADER, dans lesquelles des groupes d'action locale ont été mis en place. En juin 2023, le conseil communal de Fourons s'est engagé à créer le "Lokale actiegroep Haspengouw Zuidoost". Il est maintenant demandé au conseil communal d'approuver les statuts.

18. Achat urgent d'un épandeur de sel

Le nouvel épandeur de sel récemment acheté est utilisé avec succès pour la lutte contre le verglas dans les quartiers de Moulant, FLC et FSM. Pour les communes de FSP, Teuven et Remersdaal, le meilleur des trois anciens épandeurs de sel est encore utilisé, mais il présente de tels défauts que le risque devient trop élevé pour garantir le travail cet hiver avec cet épandeur. D'où la proposition d'acheter un nouvel épandeur de sel maintenant, au lieu d'attendre la période hivernale 2024-2025.

19. Établissement de l'alignement à la hauteur de Einde/Onder 't Spoor en fonction du domaine INFRABEL/NMBS - Acceptation provisoire de l'alignement.

La commune souhaite procéder à la construction d'un parking public le long du viaduc ferroviaire à Fouron-St-Martin, sur les terrains d'INFRABEL. Ces terrains font partie du domaine public de cette entreprise ferroviaire.

Afin d'obtenir une situation claire sur le plan juridique et sur le plan de la circulation en ce qui concerne la délimitation du futur parking, la circulation et l'inscription au registre de la voirie de la commune, l'alignement existant (registre cadastral) sera également établi juridiquement (procédure d'établissement de l'alignement).

20. Middelhof-Bounder: travaux d'entretien des routes : conditions de charge et mode d'attribution

La route Middelhof-Bounder a besoin d'un entretien approfondi de toute urgence. Les travaux feront l'objet de la procédure " appel d'offres public ". Les conditions de charge et la méthode d'attribution ont été préparées et seront soumises à l'approbation du conseil communal.

Séance à huis clos

Affaires internes

21. **Prise de connaissance du plan de sécurité de l'information**

L'année dernière, le délégué à la protection des données a effectué une analyse de la sécurité de l'information afin de déterminer les mesures que l'administration locale devrait prendre en matière de sécurité de l'information et de protection des données à caractère personnel.

L'analyse a donné lieu à un certain nombre de recommandations qui ont été converties en actions et incluses dans un plan de sécurité de l'information pluriannuel (2024-2027). Le conseil est invité à prendre connaissance du plan de sécurité de l'information.

Affaires territoriales

22. **Vente de lotissement zone PME Route de Warsage - approbation des conditions de vente et du prix de vente minimum**

Le "LOT 3" de la zone PME, situé dans le coin nord-ouest de la zone de projet, servira à construire un certain nombre d'"unités d'affaires" pour les petites entreprises qui souhaitent louer ou acheter une telle unité. Ce bâtiment sera construit par un investisseur privé.

POM Limburg et la commune souhaitent vendre ce terrain avec la collaboration de COVAST.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente en principe, le prix de vente minimum et certaines conditions de vente.

Salutations collégiales,

Shanti Huynen

Président